

PROCÉDURE PAI

La **fiche conduite** à tenir et la **fiche de liaison** (partie 3, concernant l'asthme et l'allergie) sont à remplir par le médecin traitant de l'enfant

Ces documents sont disponibles, remplissables en ligne sur le site Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/1207/la-scolarisation-des-enfants-malades>

Ils doivent ensuite être transmis au médecin scolaire :

Dr Sylvie Bonnenfant

Via : sante-scolaire.revel@ac-toulouse.fr : (mail sécurisé par médimail)

CMS

Place F. Mitterrand

31750 ESCALQUENS

Tél 07.81.53.59.53

+ 05.62.71.73.59